



ARRETE N° 2025 - 344
SUR LA CIRCULATION & LE STATIONNEMENT
Déménagement
Quai Lepaulmier n° 4
NOYON Déménagements
Vendredi 20 Juin 2025

Services Techniques

NOUS, Maire de la Ville de Honfleur,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 à L2212-6, et L2213-1 à L2213-6,

VU l'arrêté municipal sur la circulation et le stationnement des véhicules-en Ville du 20 Octobre 1969, visé par Monsieur le Préfet le 15 Novembre 1969,

VU le Code de la Route, notamment en son article L 411-1,

VU l'arrêté municipal en date du 29/05/2020 portant délégation de fonctions et de signatures attribué à Monsieur Jérôme HAMEL,

VU la demande de la Société Noyon Déménagements – 217, rue des Pommiers – 50110 Tournelville, afin d'effectuer un déménagement, Quai Lepaulmier au n° 4, Le Vendredi 20 Juin 2025, de 8h00 à 17h00,

ARRETONS :

ARTICLE 1 : La Société NOYON DEMENAGEMENTS est autorisée à effectuer un déménagement, Quai LEPAULMIER au n° 4, le VENDREDI 20 JUIN 2025, de 8H00 à 17H00.

ARTICLE 2 : La Société intervenante est autorisée à se stationner sur le trottoir, Quai Lepaulmier, devant le n°4, afin de faciliter le déménagement et éviter de perturber la circulation.

ARTICLE 3 : La Société intervenante devra prendre toutes les précautions nécessaires afin d'assurer la sécurité des piétons et des automobilistes.

ARTICLE 4 : Pour des raisons de sécurité, il est demandé aux piétons d'emprunter le trottoir en face.

ARTICLE 5 : Un balisage de sécurité autour de la zone d'intervention ainsi que des panneaux réglementaires avec affichage du présent Arrêté seront mis en place par la Société intervenante.

ARTICLE 6 : Le droit des tiers est expressément réservé.

ARTICLE 7 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie, Messieurs les Responsables des Services Techniques Municipaux, du Centre de Secours et de la Police Municipale et au Demandeur chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à HONFLEUR, le 6 Juin 2025

Pour le Maire et par délégation

L'Adjoint à la Circulation,

Jérôme HAMEL

